

Introduction

Le 10 août 2006, les professionnels du livre français ont pu fêter les vingt-cinq ans de la loi Lang. Un quart de siècle que le prix d'un livre est imposé sur tout le territoire. Un quart de siècle, aussi, que la Belgique lorgne son voisin direct. Réclamé dès le début des années 1980 pourtant, soit au moment de son instauration en France, un prix fixe du livre belge reste de ces projets inachevés dont le pays semble avoir le secret.

Un livre à prix « fixe » est un livre dont le prix, préalablement estimé par l'éditeur, doit être respecté par tous les commerçants. En d'autres termes, un roman ou une bande dessinée vendu dans un point de vente A sera trouvé au même prix dans un point de vente B. Une certaine flexibilité est cependant permise, une remise de 5% ou 10% pouvant être octroyée au client par le libraire. En limitant la portée du rabais autorisé, un système de prix fixe tend à empêcher les opérations de *discount* sauvage de 20%, 30% ou 40%. L'objectif immédiat de cette restriction est donc de placer tous les commerçants sur un pied d'égalité, sachant qu'un petit libraire aura plus de mal à proposer des ristournes attractives qu'un libraire plus important, à l'instar des chaînes culturelles et des grandes surfaces. Les ouvrages vendus avec d'importantes réductions étant généralement des titres à succès, la fixation des prix entend régulariser le marché afin que la vente d'un best-seller ne profite pas uniquement aux points de vente dont les prix sont les plus attractifs. Par-delà la défense de la librairie, le prix fixe vise à défendre la création dans sa diversité : si le livre dont le succès n'est pas acquis ne bénéficie plus d'endroits où être présenté, où avoir le temps d'être découvert et apprécié, alors les idées et les styles eux-mêmes finiront par se raréfier. Le secteur de l'édition, comme le représente admirablement le dessin de couverture de François Schuiten, demande du temps et de la patience. Préserver les livres dits à « rotation lente », c'est assurer l'existence des œuvres nouvelles qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes du jour au lendemain.

À l'origine du *Prix fixe du livre en Belgique, Histoire d'un combat*, le sentiment que le prix fixe du livre est une question dont on a tout dit et son contraire. Abondance des prises de position pour ou contre, des études en démontrant les mérites ou les inconvénients. Le cas belge, pour sa part, est d'autant plus singulier qu'au terme de vingt-cinq ans de revendications, la situation n'a pas évolué : le régime du prix du livre reste celui du prix *conseillé* par l'éditeur, mais décidé par le libraire. Tant et si bien qu'il nous a semblé opportun de faire le point sur le « non-parcours » d'un dossier mineur et technique en apparence, mais idéologiquement lourd. Car le débat sur le prix fixe du livre, comme on pourra le constater en lisant les diverses prises de position retranscrites ici, est aussi un conflit de représentations sur le sens de la culture. Aussi le combat dont nous rendrons compte dans une perspective à la fois historique et socio-économique, doit-il aussi être envisagé du point de vue des définitions qu'il présuppose.

Tout au long de nos recherches, nous avons tenté d'aborder le prix fixe du livre dans un souci d'objectivité et de prise de distance par rapport au discours commun : les objectifs du prix fixe sont séduisants, mais leur réalisation n'est pas avérée. Même constat pour les arguments prononcés à l'encontre du prix

fixe : aucun ne peut être tenu pour décisif. Parallèlement à cela, il nous a semblé essentiel de ne pas dissimuler le fait qu'un système de prix fixe engendre, qu'on le veuille ou non, une augmentation du prix du livre pour tout une série de consommateurs. Non que le système serait à l'origine d'une inflation généralisée du prix des livres, mais qu'en limitant le *discount*, il entraînera nécessairement une « augmentation » du prix de *certain*s livres dans *certain*s points de vente, vendus habituellement à prix cassé. « Antidémocratique » diront ceux pour qui la démocratisation de la culture passe avant tout par un accès aussi peu coûteux que possible au « livre » que qu'il soit. « Démocratique », en revanche, répondront ceux pour qui la « diversité » de la culture passe au premier plan.

Pour mener à bien notre projet, différents types de sources ont pu être mobilisés : des textes officiels, des études portant sur le marché du livre ou sur le prix du livre lui-même, ou encore des articles de presse. La plupart de ces articles ont été tirés de la revue *Livres Hebdo*, dont le dépouillement exhaustif depuis le premier numéro, daté du 4 septembre 1979, nous a permis de reconstituer semaine après semaine l'évolution de la question en France et en Belgique. Parallèlement à cela, nous avons eu recours à la presse nationale, *Le Soir* et *La Libre Belgique* en tête, qui donnaient une couverture relativement intéressante des faits. Ces nombreux articles, destinés aux professionnels dans le cas de *Livres Hebdo*, ponctuels car issus de la presse généraliste dans le cas des autres, offraient non seulement de l'information brute, événementielle, mais aussi quantité de discours d'acteurs.

Considérant moins le prix fixe du livre comme un remède à tous les maux de l'édition, de la distribution, de la librairie et de la lecture, que comme *l'un* des rouages d'une politique du livre, les pages qui vont suivre se proposent d'identifier les diverses causes de son absence en Belgique. Dans la première partie, nous traiterons de l'instauration de la loi Lang en France et des difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, du point de vue de la législation européenne en particulier. Nous pourrons ainsi approcher les conditions d'émergence du modèle du prix fixe belge, de façon à disposer d'éléments susceptibles d'expliquer partiellement son échec. Les deuxième et troisième parties seront consacrées pour leur part à l'histoire du combat pour le prix fixe du livre en Belgique : l'évolution des négociations pour les années 1980 et 1990 tout d'abord, l'épisode le plus riche en événements politiques, médiatiques et professionnels ensuite, à l'aube du troisième millénaire, un moment particulièrement dense où l'avènement du prix fixe apparut pour certains comme à deux doigts de se réaliser.

TANGUY HABRAND